

**Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles Mouvement de terrain**

Commune d'Audierne

2 - Cartographie des zones du règlement

- Zone Rouge
- Zone Bleue
- Zone Verte
- Zone sans contraintes spécifiques

▲ ▲ ▲ Limite de départ de blocs

NATURE DU PHENOMENE

G Glissement

P Chute de blocs

T Tassement

INTENSITE DU PHENOMENE

1 Faible

2 Moyenne

3 Forte

PPR prescrit le 28 décembre 2001

Évaluation approuvée
par arrêté préfectoral
n° 2007-1642
du 19 novembre 2007Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Michel PAPAUD

septembre 2007

Echelle : 1 / 2 500

Bng. Audierne, versant SW 2000 sur

